



Grève des travailleurs sans-papiers de DPD

Collaboration entre la préfecture d'Evry et Derichebourg. Ça continue !

Nos organisations sont engagées dans trois luttes grévistes de travailleurs Sans-papiers. Le présent communiqué concerne la grève, démarrée le 15 novembre sur le site de DPD au Coudray-Montceaux. Dans cette filiale de La Poste, la majorité des grévistes y sont employés par un sous-traitant, Derichebourg, qu'on trouve aussi sur d'autres sites, dont celui du Chronopost d'Alfortville, l'un des deux autres piquets grévistes.

Le lundi 21 mars, nous avons manifesté pour la cinquième fois jusqu'à la préfecture de l'Essonne. Le directeur de cabinet adjoint du préfet nous a une nouvelle fois reçu. Il nous a dit, cette fois, que la préfecture avait reçu 6 cerfas de Derichebourg et que les personnes allaient être convoquées.

Premier problème : le 15 février, il nous avait parlé de vingt dossiers, puis le 28 février de huit dossiers.

Deuxième problème : cette façon de faire n'a rien à voir avec la réglementation en vigueur pour le dépôt des dossiers de régularisation. Celle-ci consiste pour une personne sans titre résidant et travaillant en France à demander à la préfecture dont dépend son domicile un rendez-vous pour pouvoir déposer son dossier. Éventuellement, sa demande est appuyée par un employeur qui lui fournit les documents de régularisation réclamés par l'État (cerfa, attestation de concordance, Kbis, attestation URSSAF etc.). Or là, c'est Derichebourg qui décide de quelles personnes devront se rendre aux guichets de la préfecture sans même que ces dernières soient au courant des discussions entre Derichebourg et le Corps préfectoral.

Ce lundi 21 mars, la préfecture nous a donc dit avoir reçu six dossiers. Ce n'était plus vingt, ce n'était plus huit. Pourquoi ? Pas d'explications. Le seul élément donné est qu'elles allaient être convoquées pour le 11 avril. Nous nous attendions alors à ce que la préfecture envoie les convocations. Surprise, c'est la DRH de Derichebourg qui, le lendemain, envoie le message de convocation pour le 11 avril. Il est mis en illustration, tellement il est extraordinaire. "*Dans le cadre de l'instruction des dossiers des sans-papiers, la Préfecture de l'Essonne souhaite rencontrer le 11 avril 2022*" (suit ensuite une liste de six noms). Notons qu'au moment où est envoyé le présent communiqué, les personnes n'ont toujours rien reçu de la préfecture.

Cette façon de faire, validée par la préfecture de l'Essonne, est inacceptable. Elle s'inscrit dans une entreprise de division de la grève par Derichebourg et dans sa volonté de fragiliser notre mouvement. L'évacuation du piquet, le 2 février, reflète aussi cette collaboration avec Derichebourg.

La préfecture protège ainsi le donneur d'ordre, DPD, filiale de la Poste qui sort ainsi du champ des discussions alors même que c'est elle qui a construit, pour le tri du colis, ce système de surexploitation de travailleurs Sans-papiers en grande banlieue.

Troisième problème : la préfecture ne dit pas un mot sur l'enquête menée par l'inspection du Travail. Enquête qui met en lumière un système à l'œuvre qui foule aux pieds la réglementation du travail.

Mais qu'est donc devenu le rapport d'enquête de l'inspection du Travail ?

Cette enquête avait commencé à la mi-décembre. Les services du ministère du Travail avaient tenté de favoriser une conciliation entre les grévistes et Derichebourg. Devant le nombre dérisoire de documents de régularisations proposés par Derichebourg, ils avaient conclu fin janvier à

l'impossibilité de poursuivre cette conciliation. Le courrier de fin d'enquête qui nous a été adressé le 31 janvier note pourtant bien qu'a été transmis au préfet de l'Essonne *"un rapport circonstancié de fin de conciliation"*. Il note qu'a été transmise au Procureur de la République un signalement sur les infractions constatées aux *"dispositions du Code du travail, relatives au travail temporaire et au travail illégal"* (utilisation abusive de l'intérim, marchandage, emploi massif et connu de travailleurs sans titre etc...) Le rapport, même s'il ne donne pas une vue complète des grévistes ayant travaillé sur le site DPD ou pour d'autres sites postaux, confirme tout de même le travail de 63 personnes. En même temps que le courrier nous étant destiné, l'inspection du Travail avait communiqué un mémoire à la préfecture. Le 15 février, face à notre demande, la préfecture prétend ne pas avoir reçu de rapport. Nous lui fournissons le courrier envoyé par l'Inspection. Le 20 février nous communiquons à la presse une lettre ouverte signée des occupants du piquet DPD sur la collaboration entre la préfecture et Derichebourg. Le 28 février, nous revoyons le responsable de retour de vacances qui nous dit ne pas avoir ouvert sa messagerie et ne pas pouvoir se positionner sur le contenu de notre lettre. Toujours aucune allusion au rapport de l'inspection du Travail. Le 21 mars nous demandons au représentant de la préfecture ce qu'elle pense du rapport. Réponse : *"La préfecture n'a pas de communication à faire"*. Par ailleurs, six semaines après ces signalements – six semaines de grève donc, d'une grève débutée le 15 novembre – , il n'y a toujours aucune action en justice entamée par le procureur de la République. Ce rapport nous apparaît comme étant enterré par les différentes autorités de l'État.

Ce rapport montre que la collaboration de la préfecture de l'Essonne avec l'entreprise Derichebourg est une collaboration avec un employeur qui viole ouvertement les règles de droit que dit défendre la Préfecture.

Le gouvernement doit régulariser les occupants des trois piquets de grève RSI, DPD et CHRONOPOST !

Le combat continue !

Nous invitons les personnes solidaires de ce combat à venir le soutenir et les journalistes intéressés à couvrir les événements.

Les prochaines échéances :

Mardi 5 avril 13h00 : Manifestation entre le site DPD (Rue du Bois de l'Ecu 91830 Le Coudray-Montceaux) et la mairie de la ville.

Jeudi 7 avril 10h00 : Manifestation au départ du site Chronopost (2 chemin de Villeneuve-St-Georges 94140 Alfortville) et le siège de Derichebourg Multiservices (51 Chemin des Mèches, 94000 Créteil)

Mardi 12 avril 11h00 : Rassemblement devant le ministère du Travail (Métro Varenne).

Nous joignons le courriel de convocation en préfecture envoyé par Derichebourg (sans la liste des "convoqués") ainsi que le mémoire de fin de conciliation envoyé par l'inspection du Travail. Dans celui-ci, les noms des personnes ont été barrés, mais les organismes, les journaux ou les élus qui souhaiteraient avoir le document intégral peuvent nous le demander.

Christian SCHWEYER : christian.online@gmail.com

Elhadji DIOUM : dioumelzo@yahoo.fr

Giorgio STASSI : sud91@free.fr



Christian Online <christian.online@gmail.com>

collectif sans-papiers

BELHAMICI Malika <malika.belhamici@derichebourg.com>

22 mars 2022 à 14:12

À : Christian Online <christian.online@gmail.com>

Bonjour Monsieur

Dans le cadre de l'instruction des dossiers des sans-papiers , la Préfecture de l'Essonne souhaite rencontrer le 11 avril 2022 :

les personnes ci-dessous

- [redacted] : 9h00
- [redacted] : 9h45
- [redacted] : 10h30
- [redacted] : 11h15
- [redacted] : 13h30
- [redacted] : 14h15

Bien cordialement

Malika BELHAMICI

Directrice des Ressources Humaines

Grand IDF



6 Allée des Coquelicots
94470 BOISSY SAINT LEGER
06 35 14 81 86



This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please advise me (by return e-mail or otherwise) immediately

Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Travail
Inspection du travail
UC n°3
Section 11T

Affaire suivie par : R [REDACTED] C [REDACTED]
Tél. : 01.78.05.41.97

Mél. : ddets-uc3@essonne.gouv.fr (R [REDACTED] C [REDACTED])

Réf. : RC/PB (LO)

Evry-Courcouronnes, le 31 janvier 2022

**Objet : RAPPORT CONCILIATION - CONFLIT COLLECTIF - DPD COUDRAY-MONTCEAUX – Art. R.2522-1
Code du travail**

Messieurs,

Le 21 décembre 2021, suite à plusieurs signalements concernant une grève de salariés sans papiers sur l'établissement DPD du Coudray Monceau, je me suis rendu sur place, ZAC des Haies blanches, rue du bois de l'écu, en vue d'obtenir de plus amples informations.

Avant d'entrer dans l'établissement pour une visite de contrôle sur le fondement de l'article L.8113-1 du Code du travail (droit de contrôle inopiné), j'ai rencontré un certain nombre de salariés en grève à l'entrée de l'établissement. Ceux-ci m'ont déclaré qu'ils avaient utilisé des fausses pièces d'identité ou alors des alias (pièces d'identité d'autres personnes) pour pouvoir travailler au sein de l'entreprise. Selon eux, les entreprises DPD et DERICHEBOURG étaient tout-à-fait conscientes de cette situation. Ils m'ont alors indiqué le nom de leurs alias. Certains salariés, notamment messieurs [REDACTED] Abdourahmane, [REDACTED] Yero Hamady, [REDACTED] Lassana, [REDACTED] Mahamadou, [REDACTED] Adama, [REDACTED] Ibrahim, [REDACTED] Issa, [REDACTED] Oumar, [REDACTED] Oumar m'ont déclaré avoir arrêté de travailler subitement le 15 novembre 2021 vers 13h30 n'en pouvant plus de l'instabilité et de la précarité de leur situation. D'autres, dont [REDACTED] Diaganké et [REDACTED] Malan m'ont déclaré avoir arrêté le travail la nuit du 13 novembre 2021. Enfin, certains qui avaient des missions le jour-même comme [REDACTED] Adama ou [REDACTED] Moussa ne se sont pas présentés. Les salariés présents m'ont alors transmis une liste de correspondance de leurs noms et des alias avec la précision de leur période travaillée au sein de l'établissement DPD du Coudray-Monceau.

Les salariés nous ont alors appris qu'après plus d'un mois de piquet de grève dehors et en hiver, aucun dialogue n'avait été engagé par la direction de l'entreprise DPD ou par la direction de l'entreprise DERICHEBOURG pour essayer de voir reconnaître leur situation. Ces salariés étaient pourtant en train de camper devant l'entreprise avec des drapeaux de couleur. Leur principale revendication était alors : de pouvoir travailler en leur nom, de façon

régulière, et que leurs périodes de travail dans l'entreprise soient reconnues par des attestations de concordance.

J'ai alors essayé de renouer le dialogue entre les directions des entreprises DPD et DERICHEBOURG et les représentants des salariés grévistes en vertu des articles R.8112-2 et R.2522-1 du Code du travail (me donnant des attributions de conciliation dans les conflits collectifs) en organisant une réunion tripartite Salariés-Etat-Employeurs. Celle-ci a bien eu lieu le 4 janvier 2022, en présence de Louisa ANTENNI, DRH de DPD France, Stéphanie AZEVEDO, Directrice régionale de DERICHEBOURG PROPLETE, Malika BALHAMICI, DRH régionale de DERICHEBOURG PROPLETE, Christian SCHWEYER, Président du Collectif des travailleurs sans papiers de Vitry, Giorgio STASSI représentant de SUD PTT, et Dioums ELHADJI, représentant des salariés grévistes, Stéphane ROUXEL, directeur du pôle Travail de la DDETS de l'Essonne et moi-même.

La direction de DERICHEBOURG s'est engagée lors de la réunion à attribuer des attestations de concordance pour toutes les périodes travaillées si les salariés apportaient la preuve des périodes travaillées. Cette toute première réunion a été très positive et les contacts mail et téléphoniques ont enfin été échangés entre les deux parties après plus d'un mois et demi de conflit. Nous avons alors bien précisé aux directions des deux entreprises que notre enquête sur les faits répréhensibles pénalement était toujours en cours. Parallèlement, nous demandions donc des documents à l'entreprise DERICHEBOURG et à l'entreprise DPD (sur les contrats entre ces deux sociétés).

La période qui a suivi a alors montré que nos espoirs d'apaisement étaient relativement vains et que l'entreprise DERICHEBOURG n'était pas encline à avancer rapidement dans les négociations. En effet, alors que les salariés ont rapidement envoyé une liste des salariés grévistes et des matricules des bulletins de salaire qu'ils ont reçus, la direction de l'entreprise est restée silencieuse pendant deux semaines (absence de réponse, direction injoignable).

Jeudi 20 janvier 2022, je me suis donc rendu sur place pour un deuxième contrôle de l'entreprise. Cette fois-ci, je suis allé analyser la situation de travail sur les quais de chargement et de déchargement.

Au cours de notre enquête et **suite à nos contrôles du site** et à nos échanges par mail avec la direction régionale de DERICHEBOURG PROPLETE, nous avons récupéré des **pointages** des salariés sur l'établissement du Coudray Montceaux, des **contrats** de mise à disposition (entre société d'intérim et DERICHEBOURG PROPLETE), les pièces d'identité (fausses ou alias) et bulletins de paie de **63 salariés ayant travaillé sur l'établissement**. Les informations qui y sont contenues **correspondent effectivement aux déclarations des salariés grévistes rencontrés le 21 décembre 2021, et aux documents transmis par leurs représentants, notamment sur les périodes travaillées**. Les salariés ont souvent travaillé pour l'entreprise plusieurs mois voire plus d'une année pour certains en enchaînant un nombre impressionnant de missions d'intérim.

Pourtant, le 21 janvier 2022, l'entreprise n'a accepté de fournir que 16 certificats de concordance sur environ 43 alias utilisés. Par ailleurs, alors que cela demeure la revendication principale des salariés, l'entreprise n'a bien voulu délivrer que 6 CERFAs de promesse d'embauche/demande d'autorisation de travail.

Aujourd'hui, cela signifie que, dès demain, la très grande majorité de ces salariés pourra revenir postuler dans ces sociétés d'intérim et retourner travailler dans l'établissement de DPD avec d'autres alias, et toujours en situation illégale, susceptible d'engendrer une plus grande vulnérabilité et une plus grande exposition à des infractions graves au droit du travail (recours irrégulier au travail temporaire, marchandage, travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titres).

Nous faisons, ci-dessous, un point sur les situations de faits constatées sur place et sur pièces (concordance des déclarations et documents de l'établissement), et non forcément reconnues par le droit à ce stade. Nous avons transmis cette liste au préfet de l'Essonne dans un rapport circonstancié de fin de conciliation.

Concernant les salariés de DERICHEBOURG INTERIM mis à disposition de DERICHEBOURG PROPRIETE sur l'établissement DPD du Coudray-Montceaux:

Rencontrés le 21 décembre 2021:

- [] Demba (alias : [] Hamat), a travaillé du 17 septembre 2020 au 30 juillet 2021 (au moins 40 missions).
- [] Mamadou (alias : [] Samba), du 30 novembre 2015 au 31 octobre 2021 (au moins 20 missions).
- [] Yero Hamadi (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 3 mai au 24 septembre 2021 (au moins 21 missions) à ajouter les 27 missions effectuées par le biais de MISSION INTERIM (voir ci-dessous)
- [] Lassana (alias : [] Youssouf), a travaillé d'avril 2019 à avril 2020 en tant qu'intérimaire (au moins 28 missions), puis pendant plus d'1 an jusqu'en novembre 2021, était recruté en CDI chez DERICHEBOURG
- [] Ladj (alias : [] Boubou), a travaillé du 23 décembre au 30 décembre 2020 (au moins 2 missions).
- [] MOUSSA (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 15 juillet au 20 juillet et du 6 septembre au 19 novembre 2021 (au moins 8 missions)
- [] Oumar (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé pour la période du 21 septembre 2020 au 9 juillet 2021 (au moins 29 missions).
- [] Adama (alias : [] MAMOUDOU DJIBI), a travaillé du 11 mai au 19 novembre 2021 (au moins 22 missions).
- [] Harouna (alias : [] HAMIDOU), a travaillé du 14 septembre 2020 au 2 octobre 2021 (au moins 61 missions).
- [] Kandji (alias : [] OUSSY), a travaillé du 19 octobre au 18 juin (au moins 31 missions) et puis jusqu'au 30 juillet 2021.
- [] Bakary (alias : [] Badiougou), a travaillé du 26 octobre 2020 au 30 juillet 2021 (au moins 8 missions).
- [] Makan (alias : [] Mahamoudou), a travaillé du 1er septembre 2020 au 12 novembre 2021 (au moins 41 missions)
- [] Diaganké (alias : [] Sikou), a travaillé du 24 août 2020 au 5 février 2021 (au moins 20 missions).
- [] Mahamet (alias : [] Salif), a travaillé de 11 septembre au 27 décembre 2020 et le 12 avril 2021 (au moins 8 missions).
- [] Issa (alias : [] BRAHIMA), a travaillé du 23 septembre 2020 au 19 novembre 2021 (au moins 49 missions).
- [] Adama (alias : [] Amadou) a travaillé du 9 octobre 2020 au 5 février 2021 (au moins 36 missions) puis (sous son vrai nom avec fausse pièce d'identité) de février à novembre 2021 (au moins 22 missions)
- [] Idrissa Samba (alias : [] ADAMA), a travaillé du 11 mai au 9 juillet 2021 (au moins 10 missions).
- [] Samba (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 7 décembre 2020 au 10 septembre 2021 (au moins 11 missions)
- [] Mamadou (alias : [] Yero), a travaillé du 16 au 23 septembre 2020 (au moins 1 mission)
- [] Oumar (alias : [] DJIBY), a travaillé du 9 octobre 2020 au 19 novembre 2021 (au moins 61 missions)
- [] Abou (alias : [] Gaye), a travaillé le 2 août, le 4 août et le 6 septembre 2021 (au moins 3 missions)
- [] Amadou (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 25 mai au 22 octobre 2021 (au moins 8 missions)
- [] Adama (alias : [] Abdoul), a travaillé du 18 septembre 2020 au 20 novembre 2020 (au moins 20 missions) et du 1er février au 12 mars 2021 (au moins 6 missions)

- [REDACTED] Abdoul Karim (alias : [REDACTED] Abdarahman), a travaillé pour la période du 14 septembre 2020 au 1er octobre 2021 (au moins 22 missions)
- [REDACTED] OUMAR (vrai nom, fausse pièce d'identité) a travaillé du 1er juin au 19 novembre 2021 (au moins 22 missions).
- [REDACTED] Ousmane (alias : [REDACTED] Mahmoud), a travaillé du 16 septembre 2020 au 4 décembre 2020 (au moins 24 missions). Sous son vrai nom SY Ousmane, avec fausse pièce d'identité: du 13 septembre au 12 novembre 2021 (au moins 8 missions).
- [REDACTED] Harouna (alias : [REDACTED] Abdelahy) a travaillé du 14 septembre 2020 au 26 février 2021 (au moins 18 missions)
- [REDACTED] Harouna (alias : [REDACTED] HAROUNA) a travaillé du 2 juin au 2 juillet 2021 (au moins 10 missions).
- [REDACTED] Abdarakhmane (alias : [REDACTED] Oumar), a travaillé du 19 septembre au 23 octobre 2020 (au moins 14 missions) et (sous son vrai nom, fausse pièce d'identité) du 21 avril au 19 juillet 2021 (au moins 14 missions)
- [REDACTED] Yero (alias : [REDACTED] Samba), a travaillé du 11 mai au 27 mai (au moins 2 missions).
- [REDACTED] Mpaly (alias : [REDACTED] Boubakary) a travaillé du 14 mai au 26 mai 2021 (au moins 3 missions).
- [REDACTED] Saidou (alias : [REDACTED] Adama), a travaillé pour la période du 24 août au 4 septembre 2020 (2 missions au moins)
- [REDACTED] Abou (vrai nom, fausse pièce d'identité) a travaillé 2021 du 14 octobre 2020 au 27 avril 2021 (au moins 22 missions)
- [REDACTED] Abdoulaye (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 7 décembre 2020 au 19 juillet 2021 (au moins 17 missions)
- [REDACTED] Mamadou Samba (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 18 septembre 2020 au 31 octobre 2021 (au moins 22 missions)
- [REDACTED] Mahamadou (vrai nom, fausse pièce d'identité) du 1er décembre 2020 au 28 mai 2021 (au moins 17 missions), à ajouter les 20 missions effectuées par le biais de MISSION INTERIM (voir ci-dessous)
- [REDACTED] BOULAYE (alias : [REDACTED] Makan), a travaillé du 12 juillet au 19 novembre 2021 (au moins 20 missions)
- [REDACTED] Modi (alias [REDACTED] Saharou), a travaillé pour la période de 2018 à 2020 (au moins 30 missions)
- [REDACTED] Hamzete (alias : [REDACTED] Alassane), a travaillé du 8 octobre 2020 au 7 décembre 2021 (au moins 9 missions)
- [REDACTED] Yacouba (alias : [REDACTED] Moussa), a travaillé pour la période du 7 décembre 2020 au 15 novembre 2021 (au moins 44 missions)
- [REDACTED] Falikou (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé pour la période du 14 octobre 2020 au 15 novembre 2021 (au moins 56 missions)
- [REDACTED] Demba (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 12 avril au 19 juillet 2021 (au moins 19 missions)
- [REDACTED] Kalidou (vrai nom, fausse pièce d'identité), a travaillé du 9 janvier au 30 juillet 2021 (au moins 44 missions)
- [REDACTED] Toumany (alias : [REDACTED] Boubacar), a travaillé du 7 octobre 2020 au 2 juin 2021 (au moins 20 missions)

2/Concernant les salariés de MISSION INTERIM mis à disposition de DERICHEBOURG PROPTE sur l'établissement DPD du Coudray-Montceaux:

Rencontrés le 21 décembre 2021:

- [REDACTED] Abdourahmane (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 26 octobre 2020 au 13 août 2021 (au moins 42 missions).
- [REDACTED] Ousmane (alias : [REDACTED] Daouda), du 9 décembre 2020 au 5 février 2021 (au moins 10 missions)
- [REDACTED] Mamadou (alias : [REDACTED] Samba), du 15 décembre 2016 au 24 février 2017. (au moins 11 missions)
- [REDACTED] Yero Hamadi (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 9 octobre 2020 au 16 avril 2021 (au moins 27 missions)

- [REDACTED] Aliou (alias : [REDACTED] Issaga), du 15 octobre 2020 au 5 mars 2021 (au moins 11 missions)
- [REDACTED] Abdoulaye (alias : [REDACTED] Oumar, du 14 octobre au 30 octobre 2020 (au moins 2 missions) puis 2e alias : [REDACTED] CINQ Abdoulaye, du 22 juillet au 30 décembre 2020, au moins 7 missions)
- [REDACTED] Samba (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 9 décembre 2019 au 17 janvier 2020 (au moins 8 missions)
- [REDACTED] Moussa (alias : [REDACTED] Abdramane), du 22 juin au 6 novembre 2020. (au moins 7 missions)
- [REDACTED] Djibirou (alias : [REDACTED] Adama Samba), du 22 juin 2020 au 30 octobre 2020. (au moins 8 missions). 2e alias : [REDACTED] Gagnado, du 18 novembre au 3 décembre 2020, au moins 4 missions
- [REDACTED] Ibrahima (alias : [REDACTED] Boubakar), du 25 mai 2020 au 19 novembre 2021 (au moins 57 missions).
- [REDACTED] Demba Mamadou (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 26 octobre 2020 au 29 janvier 2021 (au moins 3 missions)
- [REDACTED] Boubacar (alias : [REDACTED] Haya), du 12 octobre 2020 au 28 janvier 2021 (au moins 14 missions)
- [REDACTED] Abou Amady (vrai nom, fausse pièce d'identité), du 6 mai au 8 novembre 2019 (au moins 18 missions)
- [REDACTED] Kalidou (vrai nom, fausse pièce d'identité), de novembre 2020 à février 2021
- [REDACTED] Daouda (alias : [REDACTED] Mahamadou), du 1er septembre au 28 octobre 2021 (au moins 11 missions)
- [REDACTED] Mamadou (alias : [REDACTED] Bissirou), du 8 octobre 2020 au 17 mars 2021 (au moins 24 missions)
- [REDACTED] Mahamadou (vrai nom, fausse pièce d'identité) du 21 juillet au 15 novembre 2021 (au moins 20 missions)
- [REDACTED] Mathew (alias : [REDACTED] Gibril), du 7 avril 2020 au 17 février 2021 (au moins 20 missions)
- [REDACTED] Mahamadou (alias : [REDACTED] Hamada), du 12 octobre 2020 au 5 juillet 2021 (au moins 18 missions)

Aujourd'hui, je me dois de vous faire savoir que plusieurs infractions ont été constatées sur place (dispositions du Code du travail, relatives au travail temporaire et au travail illégal notamment) à l'égard de différentes personnes morales. Nous vous informons également que nous ne sommes pas en mesure de poursuivre la procédure de conciliation.

J'ai indiqué au préfet notre avis : qu'une régularisation de ces salariés permettrait certainement d'éviter qu'ils soient à nouveau recrutés illégalement dans l'immédiat et d'éviter qu'ils soient à nouveau victimes de ces infractions. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous substituer à l'autorité administrative compétente en ce domaine.

Je vous informe enfin de la saisine du Procureur de la République de ces faits ce jour, et de la saisine de l'Unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal de l'Inspection du travail (responsable T [REDACTED] D [REDACTED], contact : drieets-idf.ucrti@drieets.gouv.fr) pour poursuite des investigations.

En vous priant de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

R [REDACTED] C [REDACTED]
Inspecteur du Travail

